



Présents :

M. Lesigne, Vice-Président

D. Alquier, H. Baptiste G. Barles, C. Belzung, M. Caravanier, N. Cayrol, S. Chevalier, M. de Ferrière, E. Fouquereau, B. Haug, S. Lepeltier, F. Lecaille, C. Manson, J.-P. Monge, Ph. Roingear, L. Séabra, Ph. Vendrix

Invités : I. Guillouet,

Excusés : J. Bartzen-Sprauer, C. Beaumont, P. Boissé, A. Bousquet, T. Boulay, E. Buffenoir, L. Cailly, A. Clément, S. Crogiez-Pétrequin, F. Degan, M. Desmedt, B. Foucher, Ph. Foucher, D. Georgeault, D. Maurel, H. Maurel-Indart, J. Montharu, S. Mougin, K. Noui, S. Trapp, H. Watier, J.-L. Yengue



Emmanuel Lesigne ouvre la séance à 14h10

L'ordre du jour est le suivant :

1. Commission consultative des doctorants : désignation des membres de la Commission Recherche
2. Réflexion sur le rôle de la Commission Permanente
3. Echanges sur le projet ISITE de l'université confédérale Leonard de Vinci ; passé, présent et futur
4. L'élargissement des formations de la CIMES aux doctorants vacataires

1. **Commission consultative des doctorants : désignation des membres de la Commission**

Comme évoqué dans des commissions précédentes, il est institué à l'université François-Rabelais de Tours, une commission consultative des doctorants contractuels conformément aux dispositions du décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche.

La note de la DPRH à ce sujet précise que « la commission consultative des doctorants contractuels connaît des questions d'ordre individuel relatives à la situation professionnelle des doctorants contractuels. Elle peut notamment être saisie des questions portant sur les obligations de service ou le licenciement. En



revanche, elle n'a pas vocation à traiter des litiges de nature pédagogique ou scientifique existant entre les étudiants inscrits en doctorat et leur directeur de thèse. »

Les élections des représentants des doctorants contractuels siégeant dans cette commission ont eu lieu le 18 juin 2015. Il s'agit aujourd'hui de désigner les membres de la commission recherche qui siégeront dans cette assemblée.

Sont ainsi proposés :

Magaly Caravanier (titulaire)	Stéphan Chevalier (titulaire)
Hervé Baptiste (titulaire)	Daniel Alquier (suppléant)
Marc de Ferrière (suppléant)	Lydia Seabra (suppléant)



La commission recherche émet un avis favorable à cette proposition.

Vote : 21 pour, 0 contre, 2 abstentions

2. **Réflexion sur le rôle de la Commission Permanente**

Emmanuel Lesigne souhaite recueillir l'avis des membres de la commission recherche (CR) sur le rôle de la commission permanente (CP) suite aux annulations fréquentes sur les deux dernières années. De fait, la CP s'est peu réuni avec des ordres du jour qui n'étaient pas toujours très denses. Ce constat peut s'expliquer en partie par la mise en place de commission ad-hoc (ARC Tours-Poitiers, APR-IA, BQI...) ou la désignation de rapporteurs par le VP recherche et envoi des dossiers à étudier par mails. De plus, la mise en place des conseils académiques (CAC) est venue multiplier les réunions rassemblant en autres les membres de la CR. L'année prochaine, le calendrier des instances prévoit 8 CR plénières, 3 CR restreintes, 5 CAC restreints et 2 CAC pléniers.

Suite à un échange, dont il ressort que le rôle de la CP a parfois été précieux pour échanger et préparer des décisions, il est convenu qu'un calendrier des CP sera fixé. Les réunions seront confirmées si elles s'avèrent nécessaires notamment dans le cadre de la réflexion autour du contrat quadriennal.

3. **Echanges sur le projet ISITE de l'université confédérale Leonard de Vinci ; passé, présent et futur**

Jérôme Casas est invité à faire un point sur l'appel à projet ISITE, pour lequel la ComUE Léonard de Vinci a obtenu un avis négatif.

Il rappelle que sur les 13 projets ISITE déposés, seuls 3 ont été retenus. Chaque projet a été auditionné par une commission de 5 personnes. Jérôme Casas souligne la grande variété des projets présentés par des communautés de tailles très différentes.

Concernant le projet ISITE porté par la ComUE Léonard de Vinci, le rapport d'analyse présente une grille d'évaluation qui conduit à l'attribution pour chaque item d'une note A, B ou C. Sur les 12 items, notre projet ISITE a obtenu aucun A et 4 C.

La commission a souligné que notre dossier reposait sur un examen clair de nos forces et qu'on l'avait fléché sur les bons axes scientifiques. Le reproche majeur s'est porté sur un problème de gouvernance au



sein de la ComUE et une certaine incapacité à se projeter dans le futur. Le périmètre géographique étendu de la ComUE est apparu également comme un frein certain.

Avant que l'échange s'engage, Emmanuel Lesigne précise que les présidents des 5 universités ont pensé que le projet ISITE allait structurer la ComUE, or c'est l'inverse que démontre le retour d'analyse de l'appel à projets.

Le manque d'investissement réel des partenaires socio-économiques (pas engagement financier) a été également relevé comme un facteur négatif.

Marc de Ferriere s'étonne que ces erreurs déjà analysées lors de l'APR sur les labex il y a 6 ans aient été de nouveau commises.

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si l'établissement dépose de nouveau un projet ISITE au début de l'année prochaine et selon quel périmètre géographique et thématique.

Le retour du ministère et du CNRS est un encouragement à persévérer sur des thématiques resserrées avec une proposition de gouvernance claire.

Le projet ISITE se découpait en 3 grands axes subdivisés en 10 items. Faut-il réduire les thématiques ? Peut-on déposer un dossier seul ? Doit-on conserver la même zone géographique ? Quel est le point de vue des autres partenaires ?

Ce qui ressort de l'échange, c'est que le choix doit porter sur la qualité scientifique et la différenciation. C'est-à-dire un potentiel qui n'existe pas ailleurs. La thématique des sciences de la terre et sciences de l'ingénieur apparaît dans ce contexte comme un axe d'ancrage fort entre Poitiers et Orléans. La convergence vers des thématiques resserrées ne mobilisera pas tous les partenaires.

De plus, le découpage régional ne correspondant pas à celui des ComUE, certains membres de la commission recherche s'interrogent sur l'axe Tours-Orléans avec Poitiers.

Le choix du porteur et la désignation d'un groupe de pilotage est une question clé pour la réussite du projet. Ce travail en commun ne peut se faire que sous l'impulsion des présidents. S'il n'y a pas de message clair au plus tard en septembre, la réponse sera faite par la négative.

Le 8 juillet, les présidents d'université et directeurs d'écoles d'ingénieur se rassemblent pour prendre les décisions au sujet de la ComUE et de l'éventuel dépôt d'un nouveau projet ISITE.

La conclusion de cet échange est que le resserrement thématique peut s'accompagner d'un resserrement géographique.

4. L'élargissement des formations de la CIMES aux doctorants vacataires

La CIMES (Cellule d'Initiation aux Métiers de l'Enseignement Supérieur) organise des formations pour les doctorants contractuels ayant une mission complémentaire d'enseignement. Une demande des représentants des doctorants était d'élargir un certain nombre de ces formations aux doctorants vacataires pour lesquels aucune formation dans le domaine de l'enseignement n'était proposée.

Dès cette année, des modules délivrés sous forme de cours magistraux ont été ouverts aux doctorants vacataires (coût constant).

Lors du comité pédagogique de la CIMES qui s'est tenue en juin, les représentants des doctorants ont demandé qu'une des formations plébiscitée pour sa qualité et son intérêt soit ouverte aux doctorants vacataires. Il s'agit du module « prise de parole en public à but pédagogique ». Cette formation dispensée par un organisme extérieur a un coût d'environ 2 000 € pour 12h de formation pour un groupe d'une vingtaine personnes.



Les membres de la commission recherche s'étonnent que cette compétence ne puisse pas être trouvée au sein de l'université. Emmanuel Lesigne précise que cette collaboration existe depuis plusieurs années et que malgré des recherches approfondies, il n'a jamais été possible de trouver l'équivalent au sein de notre établissement. Récemment, une approche avec l'ESPE n'a pas aboutie.

Afin de répondre à cette demande légitime, il faudrait ouvrir un second groupe soit une augmentation du budget de la CIMES en conséquence (coût supplémentaire).

Aujourd'hui, le budget de la CIMES s'élève à 20 000 € par an pour 70 doctorants. Il passerait donc à 22 000 € en 2016 (+ 10%).



La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur l'augmentation de 10% du budget 2016 de la CIMES et sur l'ouverture d'un second groupe du module « prise de parole en public à but pédagogique » qui accueillera plusieurs doctorants vacataires.

Emmanuel Lesigne lève la séance à 16h.

